

Politiques publiques, protection sociale et progression de l'informalité : les conséquences de la précarisation de l'emploi sur la société*

Par Frédéric Lesemann | le 04 avril 2013

Introduction

L'informalité du travail se développe dans des secteurs bien identifiés : construction, restauration, services de soins aux personnes (enfants, personnes âgées dépendantes), services domestiques, etc. Les politiques publiques de régulation du travail (salaire minimum, droit du travail, etc.) sont censées encadrer l'ensemble des activités de travail, mais on sait bien qu'elles n'y parviennent que partiellement. Ainsi, une partie importante de travail effectué par certaines catégories d'immigrants, de jeunes, de femmes, mais aussi de 'jeunes retraités' échappe à cette régulation publique, et par conséquent à plusieurs des mécanismes de protection sociale. Quelles conséquences cette progression de l'informalité dans le travail risque-t-elle d'entraîner en termes de cohésion sociale, d'exercice de la citoyenneté, de qualité de la vie démocratique, d'une part, mais aussi de qualité des conditions de vie pour les populations concernées ?

... pour mettre la table

Dans un article du 3 mai dernier, le *Globe and Mail* de Toronto nous apprenait que le Gouvernement fédéral conservateur *est en train de contribuer activement à la précarisation accélérée de la main d'œuvre canadienne* en la mettant systématiquement en concurrence avec une main d'œuvre immigrante importée sur commande par des chefs d'entreprises, avec l'aval du ministère de l'Immigration, et grâce aux services d'agences privées de recrutement et de placement de la main d'œuvre. De quoi s'agit-il ? Depuis plusieurs années, le Canada a des programmes d'importation de travailleurs temporaires (telles les aides domestiques en provenance des Philippines, par exemple) ou de travailleurs agricoles saisonniers (du Mexique ou d'Amérique centrale). Cette politique vient de s'étendre maintenant à un nombre fortement accru de travailleurs temporaires dans d'autres secteurs ou 'Travailleurs invités' ('guest

workers') selon les termes du programme. Le mécanisme en est le suivant : au nom de la pénurie appréhendée de travailleurs qualifiés (re : ce thème a vu le jour il y a une douzaine d'années, en référence à l'évolution de la démographie des travailleurs âgés), le gouvernement garantit à tout employeur qui en fait la demande d'obtenir les certificats nécessaires pour l'importation du nombre et du type de travailleurs qualifiés recherchés en 10 jours, alors qu'il fallait jusqu'ici compter de 12 à 14 semaines pour étudier le dossier de la demande.

De plus, et surtout, cette demande de main d'œuvre concerne désormais non plus les travailleurs peu qualifiés pour des emplois que des Canadiens refusaient d'occuper (travail aux champs, travail domestique), mais bien les travailleurs qualifiés, comme les ingénieurs, les électriciens, les soudeurs, etc. ou encore les employés de service des *Tim Horton*, *Canadian Tire*, *Home dépôt*, des abattoirs, des pêcheries, des hôtels ou des résidences de personnes âgées. À cette stratégie de recrutement direct par les



GIREPS

GRUPE INTERUNIVERSITAIRE ET INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE
SUR L'EMPLOI, LA PAUVRETÉ ET LA PROTECTION SOCIALE

employeurs à l'étranger, grâce à l'intermédiaire des agences de placement ici et à l'étranger – on sous-traite donc le travail antérieurement effectué par des fonctionnaires d'Immigration Canada à des agences privées de recrutement -. S'ajoutent de nouvelles règles de rémunération énoncées par le Fédéral : les travailleurs ainsi recrutés auront des contrats d'une durée de deux ans maximum, pourront être payés 15% de moins que le salaire moyen dans le secteur, ne dépendront pas de l'employeur où ils exercent leur activité, mais de l'agence de recrutement, ce qui ne leur donne pas le droit de se syndiquer et ne leur donne pas non plus droit à des avantages sociaux. On imagine l'économie financière et l'économie de négociation que les employeurs vont réaliser et on peut s'attendre à ce qu'ils s'empressent de passer par ce canal de recrutement pour trouver

la main d'œuvre qu'ils recherchent, au détriment de la main d'œuvre nationale, et que ce processus accélèrera d'autant la dégradation des conditions de travail déjà minimales dans les secteurs touchés.

Tout cela au nom d'un contexte de travail qu'on prétend frappé par des pénuries, alors que l'OIT annonce simultanément qu'il y a aujourd'hui 50 M de jobs en moins qu'en 2008 dans le monde industrialisé et que 200M de personnes cherchent actuellement du travail. Cette stratégie de recrutement qui vient d'être énormément accélérée, banalisée et privatisée par ces nouveaux programmes a déjà permis de recruter 191 000 personnes à titre de travailleurs temporaires dès le début de 2011 au Canada – cela s'est fait en catimini – pour un peu plus de 300 000 à la fin de la même année¹.

Pourquoi cette 'anecdote' ? Pour mettre la table d'une réflexion sur la précarisation en tant qu'initiative de l'État lui-même.

Cette stratégie fédérale relative à la main d'œuvre est évidemment unilatéralement au service des entrepreneurs :

- elle crée des doubles standards de condition de travail pour un même emploi, entraînant potentiellement des conflits entre les catégories de travailleurs, surtout s'il s'agit d'immigrants;
- elle s'inscrit dans ce vaste processus d'affaiblissement de la régulation gouvernementale dans de multiples secteurs : qualité des aliments, environnement, rigueur des données statistiques, recul des retraites, et maintenant traitement de certaines demandes d'immigration, et par conséquent conditions de travail et de la protection sociale associée au travail;
- elle remet au privé des activités jusque là réservées à l'État (l'immigration, la sécurité)
- elle accélère la précarisation des conditions d'emploi non seulement des étrangers recrutés, mais bien des Canadiens eux-mêmes.

Cette stratégie est la dernière des manifestations des attaques en règle menées par le Gouvernement fédéral contre le salariat organisé et les conditions de travail en général - jusque-là négociées, et reconnues depuis des décennies. L'équilibre des relations de travail est rompu, s'il

était encore besoin de s'en convaincre. Et il est rompu au nom d'un raisonnement pseudo-scientifique (invocation de la globalisation) qui fait porter la totalité des responsabilités des difficultés des entreprises canadiennes à leur main d'œuvre, ce qui en illustre bien la

dimension purement idéologique, alors même que les entreprises font des profits exorbitants, accordent pour les plus grandes des rémunérations astronomiques à leurs dirigeants, sont résistantes à investir dans la formation de leur main d'œuvre, voient leur contribution fiscale réduite à 15% (pour ce qu'elles ne parviennent pas à soustraire à l'impôt par des stratégies de fuite organisée des bénéficiaires dans des paradis fiscaux), alors que les rentrées fiscales de l'État reposent aux $\frac{3}{4}$ sur les salariés et que le Gouvernement forge explicitement des lois à l'avantage des entreprises et les interprète en fonction de leurs intérêts, comme dans le cas d'Aveos. Le raisonnement qui sous-tend la transformation du rapport de travail, on le connaît : la nécessaire compétitivité des entreprises canadiennes dans le contexte de la mondialisation passe par une réduction de la rémunération et des protections des travailleurs,

en particulier des pensions d'entreprises qui en 10 ans sont toutes passées de régimes à prestations déterminées à des régimes à cotisations déterminées où c'est évidemment le travailleur qui assume les risques des évolutions boursières, tout en sachant qu'à peine 40 % des travailleurs du secteur privé ont accès à un régime de pension d'entreprise. Pourtant, le thème de la *pénurie appréhendée* de main d'œuvre (assertion fondée sur des projections démographiques) devait pouvoir, croyait-on au début des années 2000, rééquilibrer la capacité de négociation des travailleurs. Compte-tenu de la rareté de main d'œuvre disponible, les travailleurs tiendraient le bon bout du bâton... mais en fait les processus d'accélération de recours à la main d'œuvre étrangère 'sur commande' viennent, une fois de plus déjouer les règles du jeu.

Ce que je retiens de cette évolution

Le plus important est aujourd'hui que l'État lui-même devient l'acteur central de la précarisation, alors que jusqu'à récemment il était apparu comme le protecteur des plus vulnérables contre 'les forces du marché'. C'est ce paradigme social-démocrate qui est aujourd'hui radicalement remis en cause et abandonné.

J'y faisais référence quand il y a à peine quelques mois j'avais donné le descriptif de la présentation d'aujourd'hui. Je disais :

« L'informalité du travail se développe dans des secteurs bien identifiés : construction, restauration, services de soins aux personnes (enfants, personnes âgées dépendantes), services domestiques, etc. Les politiques publiques de régulation du travail (salaire minimum, droit du travail, etc.) sont censées encadrer l'ensemble des activités de travail, mais on sait bien qu'elles n'y parviennent que partiellement. Ainsi, une partie importante de travail effectué par certaines catégories d'immigrants, de jeunes, de femmes, mais aussi de 'jeunes retraités' échappe à cette régulation publique, et par conséquent à plusieurs des mécanismes de protection sociale ».

Dans cette manière de raisonner, je sous-entendais que l'informalité – évidemment associée à la précarisation des conditions de travail, archétype de ce processus de précarisation se développait sous la 'pression du marché' (mais qu'est-ce que ça veut dire ?), de l'immigration, des individus maintenus hors du marché du travail salarié régulier – donc que l'informalité

était en plein essor et que les politiques publiques étaient bien impuissantes à en contrôler l'évolution face à des marchés de plus en plus globalisés. Mais le sous-entendu était que l'État tentait, avec difficulté, certes, de réguler un marché sauvage de l'emploi. Mais à peine quelques mois plus tard, je suis obligé de voir les choses différemment : l'État et ses politiques n'essaient plus de contrôler le phénomène, d'en atténuer les conséquences pour la société et pour les individus (vision sociale-démocrate), mais il en est lui-même l'animateur, l'instigateur, l'accélérateur, au service des forces des entreprises mondialisées et des marchés globalisés.

Comment en suis-je arrivé à penser cela ? L'information pour choquante qu'elle soit (manipulation des règles de l'immigration au service des intérêts des entreprises, au détriment des travailleurs d'ici et de l'étranger) ne suffit pas; il faut un cadre d'analyse et de compréhension pour faire signifier l'information.

Alors voici : vous savez peut-être que depuis quelques années je m'intéresse beaucoup à la question de l'informalité, dont je pense qu'elle a été activement combattue depuis 50 ans par les politiques publiques dans toutes les sociétés d'État providence, grâce au soutien des sciences sociales, le Québec étant une illustration parfaite de cette démarche de rationalisation des sociétés qui exige qu'on mette de côté toute forme de licite ou illicite d'informalité. Or, on constate aujourd'hui, dans tous les pays d'État providence, une résurgence importante de l'informalité qui contribue à mettre en cause la prédominance des représentations

étatiques technocratiques des sociétés. Il y a énormément d'études sur l'informalité dans le monde, pour la plupart des études sectorielles, les principales portant sur le *travail informel*.

La grande majorité de ces études sont menées dans une perspective *fonctionnaliste* par des économistes, des démographes, des spécialistes du développement (Banque mondiale, FMI, Banque Interaméricaine de développement...) qui tous voient dans le travail informel une manifestation de sous-développement, de retard, de progrès interrompu, l'idéal de référence pour eux étant la bureaucratie rationnelle webérienne ou l'organisation scientifique du travail.

Quelques autres études, particulièrement en provenance de pays du Sud² font du travail informel et de l'informalité *l'expression des*

rapports de pouvoir, une notion essentielle pour les saisir et en comprendre de manière critique les modes de régulation. Cette perspective met en évidence qu'il y a une informalité des pauvres, bien sûr, mais aussi une informalité des riches qui autorise justement leur enrichissement et qui fonde leur pouvoir. Je vais y venir. Par extension, cette référence aux analyses du Sud ne pourrait-elle pas dès lors nourrir une remise en question de la manière dont on interprète non seulement l'informalité mais bien la précarité elle-même, à laquelle elle est étroitement associée, sachant que ces deux notions, informalité et précarité, ne sont nullement à la marge des sociétés, mais bien au plein cœur des rapports de pouvoir?

« ... ces deux notions, *informalité et précarité, ne sont nullement à la marge des sociétés, mais bien au plein cœur des rapports de pouvoir* ».

En travaillant certains auteurs du Sud sur ce sujet, ainsi que certains auteurs du Nord qui prennent en compte dans leurs travaux ceux de leurs collègues du Sud³, on constate :

1) Qu'une nouvelle informalité, et partant une nouvelle précarité sont apparues vers le début des années 1990 avec la consolidation du néolibéralisme. Cette précarité est induite par les processus de dérégulation qui impliquent une précarisation 'calculée', intentionnelle, recherchée, où le retrait de la régulation étatique détermine une autre stratégie d'allocation des ressources, d'accumulation et de source d'autorité. *En ce sens, la précarisation comme expression d'une stratégie de dérégulation devient un mode de régulation, qui n'a rien à voir avec le soi-disant recul de la régulation. Elle devient même un système d'allocation de ressources, d'accumulation et d'autorité, parfois par l'État, parfois par des intérêts organisés.*

2) Que l'État lui-même devient l'agent de cette *régulation par l'extension de la précarité*. Pour le dire autrement, c'est une restructuration, c'est-à-dire *une destruction et une reconstruction des espaces construits*, dans les pays du Nord, par la « société salariale » fordiste/keynésienne qui fait appel à une mobilisation active de l'État pour promouvoir de nouveaux arrangements de régulation par le marché (Neil Brenner et Nik Theodore, « Neoliberalism and the urban condition », *City*, 2005, 9,1,101-107 pp. 101-102), *par le marché certes, mais avec l'appui actif de l'État*. On doit dès lors considérer la précarité comme *un attribut des structures de pouvoir*. *En d'autres termes, la précarité loge au cœur même de l'État, elle est partie intégrante des pratiques et des politiques et des stratégies de l'État néolibéral, autant que des entreprises globalisées ou des trafics globalisés tels que ceux des Narcotrafiquants.*

3) Que la précarité est un mode de production du travail, de l'organisation de la production définie par une logique entrepreneuriale de déréglementation, promue activement par l'État de la globalisation néolibérale. La précarité, lieu d'incertitude, d'extra normativité sert autant les intérêts de l'entreprise que ceux de l'État. Elle permet la flexibilité de la production. En ce sens, elle est au centre de la production des biens et des ressources, au centre de l'exercice de la 'violence légitime' de l'État, au nom de la compétitivité nationale, comme au centre de la productivité et des stratégies de concurrence de la grande entreprise multinationale.

4) Que la précarité est le symptôme d'un état de dérégulation dans lequel la loi elle-même est perçue par ceux qui l'invoquent comme ouverte, flexible, sujette à multiples interprétations, inscrite dans un rapport changeant entre ce qui est légal/illégal, légitime/illégitime, autorisé/non autorisé. *Du coup, ce rapport flou, arbitraire et modifiable à la règle devient un lieu de concentration de pouvoir et de violence*. La dérégulation des divers droits sociaux, en particulier de ceux du travail, mais aussi de l'immigration, de la fiscalité par l'État, autorise une flexibilité considérable pour modifier les conditions de fonctionnement des entreprises, d'obtention des contrats, de recrutement de la main d'œuvre, de transfert des bénéfices *off-shore*.

5) Que la précarité n'est nullement le propre des marginaux (c'est-à-dire des marginalisés) : qu'elle est source et moyen de survie pour les uns, source d'enrichissement et d'accumulation pour les autres. Les règles 'négociables' servent les intérêts des puissants (Re : contrôle des flux d'immigrants, affaiblissement des protections sociales, installation d'ateliers clandestins, etc.).

Il y a donc une précarité *'from above'* et une précarité *'from below'*.

6) Qu'il faut donc sortir d'une représentation qui tend à essentialiser la précarité, à en faire le propre (une culture) de groupes, d'une catégorie ou

Quelles conséquences cette progression de la précarité entraîne-t-elle?

1) Bien sûr des conséquences humaines : individuelles et familiales d'insécurité non seulement économique, mais bien de sens relativement au travail puisque le travail demeure une source centrale de production de sens, de réalisation de soi

2) Des conséquences quant à la construction de la cohésion sociale, de la citoyenneté quand des travailleurs-euses sont mis systématiquement en concurrence, quand, en plus, cette concurrence s'exerce dans un contexte de concurrence ethnique voire raciale.

3) Des conséquences quant à la mobilisation sociale, aux nouvelles formes de mobilisation autour du travail qui ne peuvent se structurer dans la forme classique des mobilisations syndicales issues du salariat. Comment ? Sur quelle base ? Une question à laquelle tente de répondre notre collègue Sid Soussi, mais qui est d'une importance cruciale si notre lecture est juste que cet enjeu ne concerne pas qu'une catégorie de travailleurs-euses, les précaires saisis comme une catégorie spécifique, mais bien tous les travailleurs-euses puisque le nombre de ceux et celles que les décisions gouvernementales menacent va grandissant. Il y a contamination vers le bas, dégradation active des conditions de travail.

d'individus spécifiques, pour promouvoir une représentation rattachée au fait que la précarité et la précarisation sont l'expression d'un rapport de pouvoir économique et politique, privé et étatique. Désindividualiser, déculturaliser le phénomène pour le repolitiser.

4) Assiste-t-on à l'émergence de ce que Guy Standing nomme le précariat, un précariat globalisé, constitué non seulement d'immigrants, mais bien de nationaux ou locaux, et dont il souligne qu'ils sont à la fois victimes et héros, démonisés et célébrés, mais qu'ils participent d'une identité duale qui pose l'énorme question de leur mobilisation politique? Puisqu'on a la chance au Québec de vivre actuellement cette longue et large mobilisation étudiante qui trouve aussi de larges échos dans la population, on peut se demander si cette mobilisation – qui ne se résume bien sûr pas à une question de frais de scolarité – n'est pas le fait d'une génération qui pressent que, malgré son haut degré de scolarisation, elle risque de s'incorporer, au moins pour une partie d'entre elle, à ce précariat de la globalisation. Alors que ceux qui font la sourde oreille du côté des institutions agissent typiquement comme les représentants d'une génération parvenue, dans le cadre et la logique de cette société salariale en déclin et du jeu des vieux partis politiques qui l'accompagnent, à occuper des positions de domination, s'efforçant d'en exploiter les derniers ressorts en tentant de se tailler une place dans cette économie globalisée. Cette démarche du sauve-qui-peut expliquerait le caractère autoritaire de leur comportement politique, loin de la tradition sociale-démocrate de négociation du Québec, mais proche de l'arrogance néolibérale des conservateurs fédéraux, accélérateurs de la précarisation des conditions de travail au Canada, en accord avec les attentes des entrepreneurs multinationaux, au nom du nécessaire accroissement de la compétitivité de l'économie.

Notes

(*) Communication présentée dans le cadre du colloque organisé par le GIREPS à l'ACFAS 2012 : **Travailler coûte cher! Le travail qui rend pauvre et ses impacts sur les individus, les familles et les sociétés**, Frédéric Lesemann, INRS-UCS, Montréal, 09 mai 2012, Palais des Congrès, Montréal.

(1) L'article du *Globe* sur lequel est basée cette information m'a été communiqué par Xavier St-Denis, étudiant de Sid Soussi (UQAM, lui-même membre du GIREPS), et assistant de recherche au GIREPS. Je le remercie, et je remercie aussi Sid Soussi qui a été un des premiers à nous signaler cette problématique des travailleurs temporaires.

(2) Voir ma présentation : Précarité et informalité dans un monde globalisé : Lieux de précarité et oubli, ACFAS, 7 mai 2012, Montréal.

(3) Pour ce qui est des analyses politiques poursuivies par des auteurs du Sud en anthropologie, géographie, science politique ou en sociologie politique, tels que Ananya Roy (Inde et Berkeley) [ou Oren Yiftachel (Israël)] dans le cadre des Critical Social Studies, mais aussi des nouvelles générations des Subaltern Studies (Walter Mignolo, Ramon Grosfoguel), cette démarche débouche sur le rôle des sciences

sociales dans la construction historique de l'État et des politiques de développement depuis la dernière guerre et les mouvements de décolonisation.

Références

Grosfoguel, Ramon, 2011, "Decolonizing Post-Colonial Studies and Paradigms of Political-Economy : Transmodernity, Decolonial Thinking and Global Coloniality", *Transmodernity: Journal of Peripheral Cultural Production of the Luso-Hispanic World*, 1 (1), UC Berkeley

Mignolo Walter et Tlostanova, Madina, 2009, "Global Coloniality and the Decolonial Option". *Kult 6, Special issue*, Roskilde University

Ananya Roy : « Strangely familiar : Planning and the worlds of insurgence and informality" *Planning Theory*, 2009, vol 8 (1) 7-11;

Ananya Roy: "Slumdog Cities: Rethinking Subaltern Studies" *Intl J of Urban and Regional Studies*, 2011, 35, 2 pp 223-238;

Guy Standing, 2011, *The precariat: the New Dangerous Class*, London, Bloomsbury

Oren Yiftachel: "Theoretical Notes on 'Gray Cities': The Coming of Urban Apartheid ?" *Planning Theory*, 2009, vol 8(1) 88-100

